COMMUNE DE BRUSSIEU
6, Place de la Mairie
69690 BRUSSIEU
04 74 70 85 19
mairie@brussieu.com

CANTINE

Année scolaire 2026-2027

TABLEAU DES TARIFS POUR UN REPAS PAR TRANCHE

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	PROGRESSION DES TRANCHES	PARTICIPATION DES FAMILLES
CANTINE **Tarif pour 1 repas enfant**		
A	≥ à 1401 €	5.40 €
B	de 1101 à 1400 €	5.10 €
C	de 601 à 1100 €	4.80 €
D	de 301 à 600 €	4.50 €
E	≤à 300 €	4.20 €

Repas « allergie-régime alimentaire »	3.00 €
Forfait majoré	8.00 €

REPAS ALLERGIE

Le tarif « régime alimentaire » est pour les enfants souffrant d'allergies ne pouvant pas manger les repas réalisés par la cuisine centrale. Les enfants devront apporter leurs repas.
La mise en place d'un PAI est obligatoire.

FORFAIT MAJORÉ

Le forfait majoré sera appliqué pour les inscriptions/désinscriptions hors délai.

Pour le service de restauration scolaire :

La tarification du service de restauration scolaire comprend :
- le coût du repas et le service de restauration proprement dit (salaires des employés communaux)
- le coût de l'entretien des locaux et le coût des fluides (eau, électricité, chauffage…)

Merci de fournir une attestation de votre quotient familial établie par la CAF ou MSA